

M. Hansell: Monsieur le président, j'aimerais placer un mot à ce point-ci. La discussion qui se poursuit depuis quelques instants m'a plu. Je m'occupe toujours des questions d'intérêt public et de celles qui touchent l'efficacité du gouvernement et la population du Canada. Dans un certain sens, je prends la parole par légitime défense relativement à cette question et je pense que les députés comprendront dans un instant ce que je veux dire.

Il me semble que, depuis quelques semaines, on a assisté à une chasse aux sorcières plus vigoureuse que celle dont on a jamais pu accuser, à aucun moment, les membres de notre groupe. Il me semble que, lorsqu'un député cherche à regarder sous le lit pour voir si on n'a pas perdu quelques dollars, on affirme qu'il ne fait là que son devoir de député sérieux, mais si on prend ici la parole avec la ferme détermination de défendre la sécurité de notre pays, pour s'assurer qu'il ne sera pas livré au communisme, on l'accuse de chasser des sorcières.

Nous de notre groupe avons été accusés, de toutes parts, en cette enceinte, de nous livrer à cette activité. L'autre jour l'honorable député de Moose-Mountain qui avait cru trouver une sorcière cachée dans une armoire, a commencé à formuler des accusations d'une façon détournée. Personne n'a trouvé à y redire. On l'a jugé un député sérieux dont le devoir était de se renseigner sur cette question.

M. Ellis: L'un de vos collègues a dit qu'il allait soulever la question.

L'hon. M. McCann: Allez-y, Wimpy.

M. Hansell: On a fait enquête là-dessus et on a bien tiré la chose au clair, mais personne n'a jugé qu'il s'agissait là de chasse aux sorcières.

L'autre jour l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre s'est levé pour demander au premier ministre s'il avait écrit à Radio-Canada. Vous savez, un jour quelqu'un va écrire une petite histoire à la Chambre des communes et, dans tout ceci, il verra une comédie.

M. Knowles: Monsieur le président, rien que pour établir les faits...

Des voix: Asseyez-vous!

Le très hon. M. Howe: Obéissez au Règlement.

M. Knowles: L'honorable député ne me permettrait-il pas de rapporter les faits exacts? Il est parfaitement juste que j'aie posé la même question à un grand nombre d'autres ministres, mais il se trouve que je ne l'ai pas posée au premier ministre. Je crois que c'est mon ami de Vancouver-Quadra

[Le très hon. M. Howe.]

qui l'a fait. Je dois reconnaître que je suis pour quelque chose dans le fait que la même question a été posée aux autres ministres, mais je ne l'ai certainement pas posée au premier ministre.

M. Hansell: Mon honorable ami a peut-être raison, mais c'est un point de détail minuscule.

M. Knowles: Il s'agit d'être exact, voilà tout.

M. Hansell: Soit, je veux bien accepter cette rectification. Qu'est-ce donc qui s'est passé dans le cas dont j'ai parlé? La question a été poussée plus loin et on a demandé à chacun des membres du cabinet s'il avait correspondu avec la Société Radio-Canada; mais, évidemment, ce n'était pas de la chasse aux sorcières. On l'a fait...

M. Knowles: Dans l'intérêt de l'intégrité de la Société Radio-Canada.

M. Hansell: En effet, dans l'intérêt de l'intégrité de la Société Radio-Canada. Ce qu'il y a d'étrange à ce sujet, cependant, du point de vue où je me place, c'est que chacun des membres du cabinet s'est levé timidement pour dire: "Non coupable; ce n'est pas moi." La seule réponse raisonnable qui nous soit parvenue des bancs du gouvernement a été celle du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui a répondu: "En effet, je leur ai dit quels sont les programmes qui me plaisent et quels sont ceux que je n'aime pas, et je continuerai de le faire."

Il est évident, d'après ces exemples, qu'on peut chercher par tous les moyens, en cette Chambre, à se procurer des renseignements de cette nature; ce n'est pas ce qu'on appelle la chasse aux sorcières. Cependant si un membre de notre groupe, animé de sentiments patriotiques et loyaux envers le Canada, veut s'assurer que notre pays reste canadien, on l'accuse immédiatement de ce crime.

J'éprouvais de la sympathie pour le premier ministre quand l'autre jour on l'a harcelé de questions. Il se peut qu'il ait écrit cette lettre en toute bonne foi mais, à cause du poste qu'il occupe, il devrait sans doute reconnaître qu'il doit user de précautions à cet égard. Quoi qu'il en soit, il a cru sincèrement, à mon avis, qu'on présentait le Canada sous un mauvais jour. En pareil cas, tout Canadien, quel qu'il soit, doit protester.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre,—il pourra me reprendre si je me trompe,—avait en main l'autre jour un journal portant un en-tête en gros caractères. Il a dit au premier ministre: "Je veux savoir si le premier ministre est d'avis que cela est approprié."